

N° 97

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur  
le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE.*

TOME XXI

### POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Par M. Jean-Marie RAUSCH,

Sénateur.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Chamant, William Chervy, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Marcel Daunay, Bernard Desbrière, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegeneat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Spiingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1063 et annexes, 1165 (annexe 50), 1170 (tome X),  
in-8° 260.

Sénat : 94 et 95 (annexe 39) (1982-1983).

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Introduction</b> .....	4
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Les missions de la Poste : objectifs et réalisations</b> .....	5
I. — <i>Elargissement des missions de la poste au plan des prestations et des produits</i> .....	5
A. — Généralités .....	5
B. — Expériences techniques .....	6
C. — Services financiers .....	8
II. — <i>Modernisation et rénovation des installations</i> .....	10
A. — Orientations .....	10
B. — Modernisation des centres de tri .....	10
C. — Adaptation du travail des agents .....	11
D. — Le développement de la complémentarité des réseaux des postes et des télécommunications .....	12
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Télécommunications : du téléphone à la télématique</b> ....	13
I. — <i>L'équipement téléphonique de la France</i> .....	13
A. — Extension du réseau .....	13
B. — La qualité du service .....	14
C. — La modernisation de l'équipement téléphonique .....	15
II. — <i>La télématique</i> .....	17
A. — Les réseaux nouveaux .....	17
B. — Les services nouveaux .....	18
<b>TROISIÈME PARTIE. — Situation et perspectives de l'industrie française des télécommunications</b> .....	23
I. — <i>L'industrie française des télécommunications</i> .....	23
A. — Situation de l'industrie française .....	23
B. — Situation de l'emploi dans l'industrie des télécommunications ..	25
C. — Le marché des circuits intégrés .....	25
D. — L'évolution récente et les perspectives de développement de l'industrie française des télécommunications .....	26
II. — <i>L'industrie française sur le marché mondial</i> .....	28
<b>QUATRIÈME PARTIE. — Le budget annexe des P.T.T. pour 1983</b> .....	31
I. — <i>Evolution des dépenses par grandes masses</i> .....	31
II. — <i>Les principales mesures prévues en application du budget des P.T.T. pour 1983</i> .....	33
A. — Les mesures touchant au personnel .....	33
B. — Les investissements des P.T.T. ....	34
<b>CINQUIÈME PARTIE. — Examen en Commission et conclusion</b> .....	41

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Lorsqu'elle examine le projet de budget annexe des Postes, Télécommunications, Télédiffusion, votre commission des Affaires économiques et du Plan s'attache évidemment à rechercher dans quelle mesure les dotations budgétaires permettent à ce groupe de services publics de faire face aux missions qui lui incombent vis-à-vis des usagers et au regard des responsabilités dévolues à la puissance publique en matière d'acheminement du courrier, de la presse et des télécommunications.

Conformément à sa vocation économique, votre Commission se montre attentive pour mettre à profit le débat budgétaire afin d'établir un bilan de la politique du Gouvernement en ces domaines et pour vérifier si les choix budgétaires sont en concordance avec les déclarations d'intention relatives à la politique menée dans ces services publics. Votre Commission s'efforce en outre d'appréhender les conséquences de la politique du Gouvernement et des moyens financiers correspondant sur la situation des secteurs industriels concernés, tant au plan de l'activité et de la situation financière des entreprises que sur celui de l'emploi.

Cette année encore, votre Commission adoptera cette démarche à la fois économique et budgétaire.

Elle lui semble d'autant plus opportune que le débat budgétaire se déroulera cette année quelques semaines après l'annonce par le Conseil des ministres d'un important programme d'équipement dans les domaines des télécommunications, de la télédistribution et de la télématique.

En définitive, votre Commission souhaiterait contribuer à déterminer dans quelle mesure le projet de budget des P.T.T. pour 1983 procure au Gouvernement les moyens de la politique qu'il déclare vouloir mener dans les secteurs de la poste et des télécommunications.

## PREMIÈRE PARTIE

### LES MISSIONS DE LA POSTE : OBJECTIFS ET RÉALISATIONS

Il s'agit de rechercher les voies les plus efficaces pour améliorer sans cesse la gestion du service public dont la Poste a la charge. Pour ce faire, la Poste dispose de deux atouts essentiels, à savoir la richesse de son potentiel humain constitué de plus de 300.000 agents et la valeur de son réseau de contact avec le public : plus de 17.000 bureaux, 65.000 tournées de distribution.

#### I. — ELARGISSEMENT DES MISSIONS DE LA POSTE AU PLAN DES PRESTATIONS ET DES PRODUITS

##### A. — Généralités.

###### 1° *Nouveaux services techniques.*

Le monopole postal, qui reste le moyen le plus adéquat pour sauvegarder le service public de base, doit être conforté. Il le sera par la mise en place de nouveaux services, répondant aux besoins actuels (Postadex, Villexpress, courrier électronique). Parallèlement, la Poste s'engagera résolument dans la voie de la modernisation et de l'élargissement des prestations : expansion des activités de messagerie, télécomposition.

###### 2° *Services financiers.*

Un effort particulier sera entrepris en matière de services financiers : accroissement de la part de marché de la C.N.E. (Caisse nationale d'épargne), développement et renouvellement de la clientèle des C.C.P. (comptes chèques postaux). La Poste devra se mettre

en mesure de proposer les prestations financières liées au tourisme et aux échanges internationaux. Ses missions en matière de collecte des placements financiers devront être développées.

### 3° Services rendus pour le compte d'organismes et de services publics.

Des accords passés avec d'autres administrations concernent les opérations suivantes :

- affichage des offres d'emplois (A.N.P.E.) ;
- vente de timbres fiscaux, papiers timbrés et vignettes automobiles (ministère du Budget - Direction générale des impôts) ;
- vente de billets S.N.C.F. ;
- vérification et envoi des demandes de cartes d'identité, cartes grises et passeports (ministère de l'Intérieur) ;
- vérification et envoi des demandes d'exonération de la taxe T.V. (ministère du Budget, Direction de la comptabilité publique) ;
- encaissement de taxes parafiscales pour le compte du Comité national interprofessionnel de la pomme de terre.

Actuellement 3.000 bureaux de poste participent à une ou plusieurs opérations de polyvalence. *Sur le plan financier*, l'administration des P.T.T. n'entend tirer de ces opérations aucun bénéfice ; toutefois, celles-ci doivent donner lieu à une juste rémunération du service rendu.

## B. — Expériences techniques.

### 1° Le courrier électronique.

Il s'agit de l'expérience *Postéclair* mise en place depuis le début d'octobre 1982. On peut, à partir de certains bureaux de poste équipés pour ce faire (essentiellement les bureaux de poste des chefs-lieux de département) vers un autre bureau équipé, envoyer un document. Celui-ci pourra être soit cherché par son destinataire au bureau de poste, soit porté par un agent.

Ce service offrira d'abord deux prestations (distribution au guichet, distribution à domicile), sur le territoire national, puis il

sera étendu en 1983 à un certain nombre de pays européens et nord-américains, tandis que le nombre de villes accédant au service ira croissant (100 à 120 villes à la fin de 1983).

A la fin de 1984, suite à cette expérimentation en vraie grandeur, les décisions d'extension éventuelle seront prises en fonction des résultats observés.

Le coût de l'envoi semble très élevé :

— 20 F la première page ;

— 10 F les pages suivantes ;

— 10 F pour le port à domicile.

Les P.T.T. expliquent ce coût élevé par la charge des investissements nécessaires. D'autres applications s'avèrent possibles et sont mises à l'étude.

### *2° Postadex.*

Il s'agit d'un contrat entre les P.T.T. et une entreprise, aux termes duquel la poste garantit la régularité d'acheminement du courrier. En cas de perturbations, le courrier Postadex serait obligatoirement acheminé.

### *3° Villexpress.*

Villexpress est le nom d'un système d'acheminement et de distribution rapide d'un courrier ou d'un paquet, à l'intérieur d'une agglomération. Le paquet peut être pris à domicile par un agent P.T.T. ou porté à la poste. Ce système existe déjà dans certaines agglomérations.

**C. — Services financiers.**

**1° La place des C.C.P. : une certaine stagnation.**

**SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1981**

(En pourcentage.)

Années	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Nombre de comptes ....	21,5	21	20,6	19,9	19,4	19,1
Avoirs .....	16	15,8 (1) 16,7	17	16	16,5	15,3

(1) Nouvelle série statistique du Conseil national du crédit.

Cette situation de stagnation relative a conduit l'administration à élaborer un certain nombre de mesures tant financières que techniques.

**2° Des mesures nouvelles de relance :  
la recherche d'un nouveau souffle.**

Ces mesures visent essentiellement :

a) à augmenter les ouvertures de comptes en lançant des campagnes d'information auprès du public non encore bancarisé (notamment auprès des jeunes) et en développant l'idée d'un « deuxième compte » (en particulier auprès du public féminin) pour résoudre les problèmes de gestion du budget des ménages ;

b) à fidéliser les usagers actuels des chèques postaux (notamment les fonctionnaires) en promouvant, outre les différents moyens de paiement, les prestations liées à la possession d'un compte (carte de retrait C.C.P. 24/24, postchèques, assurance Aviposte...);

c) à faciliter aux organismes sociaux le virement direct des prestations sur des comptes chèques postaux de leurs ayants droit et à favoriser l'ouverture de comptes aux associations.

L'aboutissement favorable des discussions sur l'élaboration d'une charte de gestion à moyen terme permet en outre d'envisager une relance des prestations financières de la Poste. La gamme des

moyens mis en œuvre au service du public en sera sensiblement élargie par :

- l'adhésion au G.I.E. Carte bleue ;
- la participation active à la mise au point des moyens de paiement électroniques ;
- la mise en œuvre d'un système plus souple en cas d'insuffisance de provisions des particuliers titulaires de comptes.

### **L'expérience Teletel.**

Pour cette expérience, en ce qui concerne les services financiers de la Poste, trois services sont actuellement ouverts à vingt et un clients « pilotes ». Il s'agit de la **téléconsultation, de la commande de documents et du télévirement.**

En outre, deux autres services seront bientôt accessibles sur les terminaux Télétex. Il s'agit de la facturation électronique et du télépaiement. Le logiciel nécessaire pour ces deux nouveaux services est en cours de réalisation, par la société C.I.I.-H.B. et sera vraisemblablement opérationnel dès le mois de septembre 1982. Deux cent cinquante foyers devraient dans les mois suivants être équipés pour expérimenter ces prestations.

### **Modernisation des centres C.C.P.**

Elle passe non seulement par l'extension du réseau Chéops (13 régions équipées fin 1983, soit un parc de 2.000 terminaux installés), mais aussi par la généralisation d'une méthode unique de traitement (méthode Paris) des chèques postaux, soit sur des matériels C.I.I.-H.B., soit sur des matériels I.B.M.

Le premier programme d'installation de distributeurs automatiques de billets a permis la mise en place de 433 appareils en façade de bureaux de poste. Les guichets automatiques de billets constituent la nouvelle génération de distributeurs automatiques de billets. Ils seront installés en façade ou à l'intérieur des bureaux de poste.

Dans un premier temps, ils ne permettront aux détenteurs de la carte C.C.P. 24/24 que d'effectuer des retraits de monnaie. Dans une seconde étape, l'utilisateur pourra consulter le solde et l'historique de son compte, commander un chéquier et effectuer des opérations de débit.



## II. — MODERNISATION ET RÉNOVATION DES INSTALLATIONS

### A. — Orientations.

Le budget d'investissement de la Poste doit permettre de réaliser un effort de rattrapage et de « mise à niveau » du réseau des *bureaux de poste*, l'accent devant être mis, en particulier, sur :

— la rénovation des établissements encore vétustes, par la réalisation de salles ouvertes au public agréables et l'amélioration du cadre de travail ;

— la généralisation d'équipements modernes, fonctionnels et banalisés, permettant d'offrir aux usagers la majorité des prestations postales, financières et de télécommunications, et d'une façon générale le service le plus pratique possible (acceptation aux guichets des bureaux de poste de monnaie électronique par exemple).

### B. — Modernisation des centres de tri.

#### 1° *Le plan de modernisation (1973-1984).*

Ce *plan de modernisation* des services de tri du courrier prévoit :

*a)* la réalisation de 52 centres de tri automatique de première catégorie (C.T.A. 1). Ces établissements sont équipés de matériels performants (machines à trier H.M., lecteurs optiques pour les plus importants) ;

*b)* la transformation de 32 centres de tri départementaux en centres de tri automatique de deuxième catégorie (C.T.A. 2) équipés de matériels moins coûteux et moins sophistiqués, machines de tri simplifié (M.T.S.) et postes d'indexation à alimentation automatique (P.I.A.).

A la fin de l'année 1981, la réalisation du plan de modernisation des centres de tri se présentait ainsi :

Opérations prévues	C.T.A. 1	C.T.A. 2
Bâtiments financés .....	46	24
Centres en exploitation automatique .....	36	(1) 5

(1) + 2 bureaux de poste équipés de M.T.S.

## 2° Le programme 1983 d'acquisition de matériels.

En vue de compléter l'équipement des différents établissements concernés par l'automatisation, l'Administration a décidé d'acquérir en 1983 les matériels suivants :

- 6 machines de tri simplifié ;
- 4 machines de tri H.M. ;
- 160 postes d'indexation à alimentation automatique ;
- 560 postes d'indexation décentralisée ;
- 10 enlisseuses ;

ainsi que des équipements divers de moindre importance.

Ce programme d'acquisition s'élève à 305 millions de francs.

## C. — Adaptation du travail des agents.

Au seul objectif de rapidité pour une proportion même importante du trafic, il conviendrait d'associer un objectif global de régularité.

De même, il conviendra d'œuvrer dans le sens :

— du développement d'expériences locales d'adaptation des heures d'ouverture des guichets ;

— de la diversification du service proposé en fonction de la densité de population.

**D. — Le développement de la complémentarité  
des réseaux des postes et des télécommunications.**

La D.G.P. (Direction générale des postes) et la D.G.T. (Direction générale des télécommunications) ont décidé de mettre en œuvre une politique de relations de complémentarité entre leurs réseaux de contact avec le public.

S'agissant des bureaux de poste, les expériences vont tendre principalement à développer et à mettre en place les services suivants :

- la participation des bureaux de poste au service de fourniture et d'échange de postes et autres terminaux téléphoniques ;
- la signalisation des dérangements ;
- la vente et la distribution des annuaires ;
- l'information du public sur les produits des télécommunications et leur fonctionnement ;
- la participation aux demandes d'abonnement et réclamations notamment par mise en relation téléphonique gratuite avec les agences commerciales ;
- l'installation de service d'accueil des télécommunications dans les bureaux de poste ;
- l'exposition de matériel des télécommunications dans la salle du public des bureaux de poste.

## DEUXIÈME PARTIE

### TÉLÉCOMMUNICATIONS : DU TÉLÉPHONE A LA TÉLÉMATIQUE

#### I. — L'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE DE LA FRANCE

##### A. — L'extension du réseau.

Au cours de ces dernières années notre pays s'est efforcé de rattraper le retard important qu'il avait accumulé en matière d'équipement téléphonique. Ainsi le nombre de lignes principales est passé de quelque 7 millions en 1976 à 10,1 millions en 1977, puis à 17,7 millions à la fin de l'année 1981. A la fin de 1982, 19,5 millions de lignes seront en service. Les objectifs sont de l'ordre de 23,5 millions de lignes à l'horizon 1985. En dépit des progrès réalisés, la France n'occupe toutefois actuellement qu'un rang honorable pour ce qui est de la densité téléphonique parmi les principaux pays industrialisés, légèrement en dessous de la densité en Grande-Bretagne ou au Japon.

Le développement du parc de lignes téléphoniques s'est accompagné d'une généralisation du téléphone dans toutes les catégories socio-professionnelles. Ainsi 87 % des exploitants agricoles en disposaient en 1981 contre 61 % en 1977. Ces pourcentages étant de 50 % et 19 % pour les salariés agricoles, 93 % et 79 % pour les patrons, 97 % et 88 % pour les professions libérales et les cadres supérieurs, 91 % et 72 % pour les cadres moyens, 79 % et 48 % pour les employés, 68 % et 35 % pour les ouvriers et les personnels de service, 74 % et 43 % pour les inactifs, la moyenne générale s'établissant à 77,8 % en 1981 contre 47,9 % en 1977.

On note parallèlement un développement important des services complémentaires au service téléphonique à domicile. Le nombre de cabines téléphoniques est passé de 39.000 en 1977 à 125.000 en 1981 (elles seraient plus de 153.000 à la fin de cette année), celui des radio-téléphones de 3.000 à 6.000 et celui des récepteurs Eurosignal de 4.100 à 28.300.

## B. — La qualité du service.

### 1° *Les délais de raccordement.*

Le délai moyen de raccordement a été sensiblement réduit ces dernières années en particulier en région parisienne. Il y est en effet passé de 4,3 mois en 1977 à 2,2 mois en 1978, 0,5 mois en 1979, 0,3 mois en 1980, niveau auquel il s'est stabilisé en 1981. Pour la province, la diminution a été moins rapide, bien que très sensible également. Les chiffres correspondants sont les suivants : 10,6 ; 8,6 ; 5,8 ; 4,6 ; 3,7. Par ailleurs, le pourcentage de demandes non satisfaites au bout de six mois s'améliore nettement lui aussi. Ainsi en 1981, 18 % des demandes ont été satisfaites avec un délai d'attente supérieur à six mois alors qu'en 1977 ce pourcentage atteignait 36 %. Votre Rapporteur prend acte avec satisfaction de ces différents résultats en souhaitant toutefois qu'un effort particulier soit consenti en faveur des zones pour lesquelles, traditionnellement, le délai est le plus long.

### 2° *L'indice global de qualité du service.*

L'indice global de qualité du service est établi à partir de critères mesurant l'écoulement du trafic et de critères mesurant l'évolution de la qualité du système d'abonnés (taux de signalisation des dérangements, vitesse de relève des dérangements). Il s'est considérablement amélioré ces dernières années. Il est en effet passé de 71,3 en 1977 à 73,9 en 1978, à 80,7 en 1979, à 86,7 en 1980 et à 89,9 en 1981. Pour les six premiers mois de 1982, il s'établit à 89,8, ce qui confirme les résultats de l'année passée. Cette amélioration résulte principalement du renforcement de l'efficacité du réseau, d'une forte diminution du nombre des dérangements signalés et de l'accélération de leurs relevés.

### 3° *La tarification.*

Le niveau et les modalités de la tarification font partie intégrante des éléments permettant d'apprécier la qualité du service. Sa prise en compte permet en effet de rapporter les résultats physiques obtenus au coût nécessaire pour les atteindre. On doit, à cet égard, se féliciter des évolutions constatées qui permettent au plus grand

nombre d'accéder au téléphone. Le montant des frais forfaitaires d'accès au réseau qui avait déjà été réduit de 1977 à 1980 a encore été abaissé en 1981 (de 500 F à 400 F). Il a été maintenu en francs courants en 1982 et a donc en réalité encore diminué. Par ailleurs, le montant de la redevance d'abonnement est stabilisé depuis plusieurs années et est donc régulièrement amputé de la dérive des prix dans les faits chaque année.

Enfin, l'augmentation de la taxe de base est inférieure au taux d'inflation sur ces dernières années. L'accès au réseau téléphonique s'est donc considérablement élargi.

Pour ce qui est de la facturation détaillée des communications, une expérience a été menée sur 3.100 abonnés volontaires de la région Nord-Pas-de-Calais au cours de l'année 1981 et du premier trimestre 1982. Compte tenu de ses résultats, il a été décidé de généraliser progressivement le service pour l'offrir à 300.000 personnes en 1983, à un million en 1984 et à 2,5 millions fin 1985.

### C. — La modernisation de l'équipement téléphonique.

#### 1° *Commutation électronique.*

La révolution des *circuits intégrés* a déjà modifié les équipements et les réseaux pendant *les années 1970*. L'arrivée à maturité des technologies optiques et optoélectroniques laisse entrevoir des évolutions considérables.

A titre d'exemple, les livraisons en 1981 de matériel de *commutation électronique* ont représenté près de 60 % des livraisons d'équipement tandis que les *commandes passées en 1982* concernent, en totalité, des *matériels de commutation électronique*. L'orientation vers les techniques de pointe du *type numérique* pour la commutation d'abonné et de transit se traduit par un important travail de mise en service de nouveaux centraux, d'extension de centraux existants et de remplacement de matériels inadaptés. Elle permet d'envisager, outre des avantages économiques importants, une interpénétration des techniques de commutation et de transmission ainsi que l'ouverture, dans les meilleures conditions, des services nouveaux de la télématique.

## *2° Numérisation du réseau.*

Parallèlement, l'équipement du réseau de transmission a fait largement appel aux systèmes modernes de transmission numérique dont l'intérêt n'est plus à démontrer. L'évolution a été double : numérisation du réseau pour réduire le coût de la transmission rapportée au signal individuel et rééquilibrage entre câbles et faisceaux hertziens pour améliorer la sécurité du réseau. Ainsi, l'année 1981 a vu la première commande de système de transmission numérique à très grande capacité sur câble coaxial (7.680 voies) pour être mis en service sur l'artère Paris-Reims. Les expérimentations sur fibres optiques se sont poursuivies. Cette technique particulièrement prometteuse a donné lieu à de nombreuses études techniques et économiques pour préparer son introduction dans le réseau et l'avènement des communications à large bande, permettant la transmission de données et des images.

En ce qui concerne les équipements de distribution une politique systématique de fiabilisation a été mise en œuvre par l'utilisation de câbles multipaires pour les branchements aériens, la protection des équipements par parafoudre et l'installation de câbles remplis.

## II. — LA TÉLÉMATIQUE

### A. — Les réseaux nouveaux.

#### 1° *Le réseau Caducée.*

Le réseau Caducée est, parmi les « réseaux nouveaux », déjà relativement ancien puisqu'il a été créé en 1972 dans le but de promouvoir et de mieux appréhender le marché de la téléinformatique. Constitué autour de 2 commutateurs et de 14 points de rattachement, sa capacité totale est de 2.400 lignes. A l'heure actuelle, la moyenne du nombre de lignes en service est de 2.100, la demande venant chaque mois compenser les résiliations. Le chiffre d'affaires du réseau est d'environ 48 millions de francs. Caducée, utilisant des techniques classiques, devrait progressivement céder la place à des réseaux utilisant des supports plus modernes.

#### 2° *Le réseau Transpac.*

Le réseau Transpac a été créé en 1978 pour répondre à la croissance rapide de la demande en téléinformatique et faciliter l'accès à ces techniques des petits et moyens utilisateurs. Il connaît un succès commercial très important. Le nombre d'abonnés du réseau est en effet passé de 2.400 en 1980 à 5.300 en 1981 et devrait atteindre 8.000 à la fin de cette année. Son chiffre d'affaires a progressé de 23 millions de francs en 1980 à 63 millions de francs en 1981. Il s'élèvera à 135 millions de francs cette année. Il semble que ce succès soit appelé à s'amplifier puisqu'on prévoit 20.000 abonnés en 1984 et 50.000 en 1989.

#### 3° *Le réseau Transmic.*

Le réseau Transmic n'est ouvert que depuis deux ans à titre expérimental. Il connaît un développement rapide. Le nombre des liaisons est, en effet, passé de 340 à 600 depuis le début de 1981 et



devrait atteindre 1.000 à la fin de cette année. Par ailleurs, si le chiffre d'affaires est encore modeste en raison de la mise en place récente du réseau, il a enregistré une progression très sensible puisqu'il est passé de 7 millions de francs en 1980 à 13 millions de francs en 1981 et devrait approcher les 30 millions de francs à la fin de 1982.

#### 4° *Le réseau Colisée.*

Ouvert en 1976, le réseau Colisée sert de support aux liaisons entre les différents établissements d'une même entreprise de dimension nationale. Comme les réseaux Transpac et Transmic, il est en progression très rapide. Son chiffre d'affaires était de 27 millions de francs en 1980 et de 35 millions de francs en 1981. Il s'élèvera vraisemblablement à plus de 50 millions de francs pour 1982. Ce développement devrait se poursuivre dans les années à venir, puisqu'on prévoit 4.000 raccordements supplémentaires en 1983 et 4.600 en 1984.

### B. — Les services nouveaux.

#### 1° *Télécopie professionnelle et de grande diffusion.*

a) *La télécopie professionnelle* (Transpax) s'adresse aux entreprises moyennes et importantes. Les télécopieurs professionnels sont caractérisés par une vitesse de transmission rapide pouvant atteindre cinq secondes par page. Le développement de ces télécopieurs a fait l'objet de plusieurs marchés d'un montant total de 26,8 millions de francs.

b) *La télécopie de grande diffusion* s'adresse aux entreprises et professions libérales.

Le télécopieur de grande diffusion (T.G.D.) est un télécopieur conçu pour fonctionner sur le réseau téléphonique et il effectue la transmission d'une page en 1 mn 30 s à 2 mn. Le lancement des développements en matière de télécopieur grande diffusion remonte à 1977. Des marchés d'étude aboutissant à la fourniture de maquettes

ont été notifiés à quatre sociétés (C.I.T., Thomson, Matra, S.A.G.E.M.) pour un montant total de 32 millions de francs.

A la suite de cette première phase, il a été décidé de poursuivre le développement de l'équipement initial avec trois constructeurs (Thomson, Matra et S.A.G.E.M.). Trois marchés ont donc été notifiés, avec comme objet la fourniture de 50 appareils de présérie et l'industrialisation du produit. Le quatrième constructeur, C.I.T., s'est orienté vers la fourniture d'un matériel plus performant, le Citefax 5230, appelé semi-professionnel. L'ensemble de ces marchés, notifiés en 1980, représente un montant de 69 millions de francs.

## *2° Services spécifiques.*

### *a) Télématique touristique.*

Les développements de terminaux et services de télématique touristique sont assurés par l'intermédiaire de la société Esterel, à laquelle participent les agences de voyage et les sociétés de transport aérien. Les terminaux sont constitués de claviers, écrans et imprimantes spéciales pour l'impression des titres de transport.

### *b) Service de commutation de messages bancaires.*

Le Centre de commutation de messages bancaires (C.C.M.B.) a fait l'objet d'un marché notifié à la société C.I.I. (22 millions de francs). Il a pour fonction l'acheminement des messages bancaires nationaux, issus de transactions bancaires internationales, lesquelles sont acheminées par le réseau Swift. Ultérieurement ce centre acheminera les ordres donnés par les établissements bancaires à la Bourse ainsi que le trafic international.

## *3° Télétex.*

Le Télétex est une norme internationale de communication de texte via les réseaux de télécommunication et répond à un besoin fondamental de compatibilité en transmission entre des machines de traitement de textes indépendamment de leur marque. En France, le marché potentiel a été estimé à 100.000 machines en 1990. Une consultation a été lancée en février 1982 pour l'adaptation de machines de traitement de textes existantes à la norme Télétex. Celles-ci serviront pour des expérimentations internes et externes à la Direction générale des télécommunications. La société S.A.G.E.M. a été

retenue pour une commande de 200 machines (adaptation de la machine T.C.E. 600 CompuCorp qu'elle commercialise depuis un an). Elles seront disponibles à partir de la date de notification plus six mois.

#### *4° Transfert automatique de fonds.*

En matière de télématique bancaire, les développements (47,9 millions de francs de marchés notifiés) ont porté sur plusieurs filières :

##### *a) Terminaux d'autorisation.*

Deux marchés ont été notifiés aux sociétés Sligos et E.S.D. en 1981 pour le développement du système central (Sligos) et de 30 terminaux d'autorisation Valitel (E.S.D.). Le service Valitel permet aux commerçants d'obtenir l'autorisation de paiement pour les achats effectués à l'aide de cartes de crédit (Carte bleue et American Express).

##### *b) Terminaux points de vente.*

Deux variantes de tels terminaux ont été développées avec la participation d'un G.I.E. bancaire. Ces terminaux fonctionnent avec des cartes à mémoire.

Les terminaux en « ligne » permettent d'effectuer le débit du compte du client en temps réel. Ils fonctionnent avec des cartes magnétiques. Un marché a été passé à la société Electronique Serge-Dassault pour le développement des équipements correspondants.

Dans les terminaux « hors ligne », en revanche, les transactions sont stockées dans une caissette électronique et transmises en fin de journée au centre bancaire.

##### *c) Télépaiement à domicile.*

Les équipements développés permettent d'effectuer à domicile, à l'aide d'un terminal Minitel ou Vélizy, les transactions financières suivantes : consultation, virement de compte à compte, paiement direct de commandes effectuées auprès de prestataires. Ils fonctionnent avec une carte à mémoire.

d) *Cartes à mémoire.*

La Direction générale des télécommunications a lancé des actions de normalisation de l'interface carte-terminal auprès de l'Afnor (Agence française de normalisation).

En matière d'études, il est prévu de développer une source française de processeur pour carte à mémoire et un lecteur universel, raccordable au terminal annuaire (montant estimé de ces actions : 8 millions de francs).

5° *Radiotéléphone.*

a) La principale affaire de radiotéléphone en cours est le développement du « réseau automatique à relais communs » (R.A.R.C.) destiné à offrir un substitut performant aux réseaux de radiotéléphonie privée qui ne cessent de croître au détriment de l'optimisation de l'emploi du spectre de fréquences. Ce réseau permet de regrouper plusieurs usagers ou entreprises sur les mêmes relais radio. Il pourra avoir une couverture nationale et, contrairement aux réseaux privés actuels, il sera connecté au réseau public. L'ouverture est prévue en 1985.

Le marché d'études correspondant, d'un montant de 45,8 millions de francs T.T.C., a été notifié le 1<sup>er</sup> octobre 1981 à Matra, avec un délai de vingt-six mois.

b) Le développement d'un réseau de radiotéléphonie cellulaire pour le téléphone de voiture est prévu. Un marché avait été passé à Thomson-C.S.F. en 1980 pour étudier un système, appelé Corpac, dans la bande 400 MHz. A la suite, d'une part de difficultés techniques rencontrées par le titulaire, d'autre part d'une modification de la politique d'emploi des fréquences par l'administration qui prévoit ce type de réseau dans la bande 900 MHz de capacité plus importante que la bande 400 MHz, le marché a été arrêté et sa résiliation est en cours.

6° *Téléalarme.*

Il existe un système utilisant le réseau téléphonique commuté, par exemple le système de téléalarme pour personnes âgées. Il existe en outre un système utilisant un réseau de distribution bas débit sécurisé.

Il s'agit du projet qui a pour objectif d'offrir à tout abonné du réseau téléphonique commuté une version économique et particulièrement fiable d'un canal simultané supraphonique pour l'accès au réseau Transpac. Un marché d'étude à cet effet est en cours de négociation et doit être notifié pour la fin de l'année 1982. A l'issue de cette étude (un an), deux réseaux expérimentaux d'assistance sécurité seront réalisés, l'un à Paris, l'autre en province.

## TROISIÈME PARTIE

### SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

#### I. — L'INDUSTRIE FRANÇAISE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

##### A. — Situation de l'industrie française.

L'industrie française des télécommunications emploie près de 74.500 personnes qui fabriquent et installent des matériels spécifiques de télécommunications pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 21 milliards de francs hors taxe en 1981.

Depuis la restructuration de 1976 et les nationalisations de 1982, plus de 85 % de la production est le fait de sociétés à capital en majorité français.

Cette industrie fabrique des matériels dont la répartition en chiffre d'affaires est respectivement pour les P.T.T. 55 %, pour les autres clients nationaux 26 % et pour l'exportation 19 %. Les productions peuvent être réparties dans les grands secteurs techniques suivants :

— Commutation .....	56 %
— Transmission .....	12 %
— Matériels radioélectriques .....	11 %
— Câbles .....	7 %
— Péritéléphonie .....	11 %
— Divers .....	3 %

La fabrication de ces matériels est le fait essentiellement d'une quarantaine d'entreprises employant chacune plus de 100 personnes à ces activités. Parmi lesquelles se détachent onze sociétés qui produisent plus de 80 % du chiffre d'affaires total du secteur.

Les chiffres d'affaires réalisés en 1981 et les effectifs au 31 décembre 1981 de ces sociétés sont donnés dans le tableau suivant :

Sociétés	C.A. H.T. total en 1981 (en millions de francs)	Effectifs
<b>1. Groupe Thomson :</b>		
Groupe Thomson-C.S.F. ....	14.015	37.300
(Thomson-C.S.F.-Téléphone) .....	2.852	10.900
dont L.T.T. ....	956	4.300
<b>2. Groupe C.G.E. :</b>		
C.I.T. Alcatel .....	4.893	17.065
Telic .....	762	1.823
Câbles de Lyon .....	2.464	4.573
<b>3. Groupe G. 3 S. :</b>		
S.A.G.E.M. ....	2.017	7.743
S.A.T. ....	2.006	6.800
<b>4. Groupe Matra</b> .....	4.500	5.500
<b>5. C.G.C.T.</b> .....	1.623	6.677
<b>6. T.R.T.</b> .....	1.177	4.174

Les chiffres d'affaires et les commandes enregistrés en 1981 par ces onze sociétés dans le secteur des télécommunications, sont donnés dans le tableau ci-dessous :

(Montants exprimés en millions de francs.)

	C.A. H.T. secteur des télécommunications	Dont P.T.T.	Dont Export
Chiffre d'affaires .....	21.000	11.650	3,0%
Commandes .....	17.000	9.000	3.500

### B. — Situation de l'emploi dans l'industrie des télécommunications.

L'évolution des effectifs dans l'industrie du secteur des télécommunications est très fortement liée au montant des commandes du secteur public et donc des marchés passés par l'administration des P.T.T.

La mutation technologique surtout marquée en commutation mais également sensible dans la production des biens d'équipement à fort taux d'électronique, associée à la diminution des commandes publiques, a provoqué une profonde reconversion de l'appareil de production. Il en est résulté une diminution sensible des emplois de fabrication qui n'est pas encore terminée malgré l'effort important des entreprises pour exporter des matériels (valeur équivalente à 60 % de commandes de l'Administration en 1982 contre 15 % en 1975) et la naissance de nouveaux produits et services.

Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Nombre d'emplois dans l'industrie des Télécommunications (1) .....	83.000	87.000	94.000	91.000	86.000	79.600	74.500

Du fait des évolutions prévisibles pour les années à venir les effectifs dans l'industrie des télécommunications, liés aux commandes des P.T.T., estimés à 37.000 début 1982, diminueraient de plus de 7.000 personnes d'ici à la fin 1986. La diminution due à l'évolution du service de base (— 130.000) se serait que partiellement compensée par le développement des nouveaux services (+ 6.000).

### C. — Le marché des circuits intégrés.

Le marché français des circuits intégrés s'est élevé à 1.800 millions de francs en 1981 et représente environ 20 % du marché européen qui lui même représente 20 % du marché mondial. Les estimations pour 1985 font état d'un marché français compris entre 4.000 et 4.500 millions de francs, les rapports entre le marché français



et le marché européen, d'une part, et le marché européen et le marché mondial, d'autre part, restant à peu près constants.

La part que représente les achats P.T.T. (en prenant en compte les équipements de commutation, de transmission et de péritéléphonie) est d'environ 20 % du marché français en 1980 et s'élèvera à environ 24 % en 1985. Mais si l'on calcule la part représentée par tout le secteur télécommunications (achats P.T.T., matériel privé et exportation), les chiffres deviennent respectivement 30 % et 40 %.

Ceci démontre le poids important que représentent les matériels de télécommunications dans le marché des circuits intégrés.

Le tableau ci-dessous résume les montants des subventions au plan circuits intégrés liées aux conventions signées avec les industriels.

(Millions de francs : en francs courants T.T.C.)

Industries	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Total
R.T.C. ....	25	27	26	26	21	»	»	»	125
Thomson-D.S.C. ....	23	23	20	20	17	»	»	»	103
E.F.C.I.S. ....	51	58	49	48	44	»	»	»	250
Eurotechnique ....	0	12,5	12,5	5	5	5	5	5	50
Matra-Harris ....	0	6,5	11	24	8,5	»	»	»	50
Total Industries.	99	127	118,5	123	110,5	5	5	5	578
Autres actions (universités, P.M.I.) ....	31	13	29,5	34	56,5	»	»	»	164
Total général du plan C.I. ....	130	140	148	157	167	»	»	»	742

Le montant global prévu dans le cadre du plan composant s'élève à 742 millions de francs auxquels s'ajoutent les sommes du F.S.A.I. versées à Saint-Gobain (130 millions de francs) et Matra (70 millions de francs) en contrepartie de créations d'emplois.

#### D. — L'évolution récente et les perspectives de développement de l'industrie française des télécommunications.

L'industrie française des télécommunications, bien qu'ayant bénéficié de l'important programme de rattrapage du téléphone des dix dernières années, a d'ores et déjà dû faire un considérable effort

d'adaptation. Quelques faits principaux auront marqué la *période 1975-1981* :

— maximum des commandes P.T.T. en 1977, ayant coïncidé avec un maximum de l'emploi (94.000 emplois contre 74.500 fin 1981, la moitié de ces emplois environ étant liée aux commandes P.T.T.) ;

— mutation technologique surtout marquée en commutation (abandon de l'électromécanique au profit de l'électronique spatiale, puis temporelle), se traduisant par une baisse spectaculaire des coûts, mais aussi de l'emploi nécessaire à ces fabrications ;

— restructuration de l'industrie, notamment par la francisation de L.M.T., S.T.E. et L.T.T. regroupées au sein du groupe Thomson ;

— développement important des exportations (représentant seulement 15 % des commandes P.T.T. en 1975 et 60 % en 1981) ;

— naissance de produits nouveaux.

Les *principaux problèmes* auxquels sera confrontée l'industrie française des télécommunications *dans les prochaines années* seront :

— le développement de la filière électronique qui s'appuiera sur les pôles industriels principaux, nationalisés : C.G.E., Thomson, C.I.I.-H.B., Matra ;

— les commandes liées au développement quantitatif du réseau de base continueront à décroître, le service téléphonique atteignant progressivement une relative saturation (croissance des lignes téléphoniques principales passant de 1,6 million en 1982 à au plus 1 million en 1986) ;

— l'évolution technologique continuera à fortement se faire sentir en commutation (avec augmentation de la productivité et transfert de valeur ajoutée au profit de l'industrie des composantes) ainsi qu'en transmission avec l'apparition des fibres optiques ;

— le développement des nouveaux services sera poursuivi et même accéléré (annuaire électronique et vidéotex, facturation détaillée, équipements terminaux variés et en particulier le nouveau poste téléphonique électronique T. 83) ; les réseaux large bande seront expérimentés. Il faudra également accélérer les recherches préparant le réseau numérique à intégration de service.

## II. — L'INDUSTRIE FRANÇAISE SUR LE MARCHÉ MONDIAL

La France est le *quatrième producteur mondial de matériels de télécommunications*.

Depuis 1978, on assiste à un développement du chiffre d'affaires et des commandes à l'exportation pour les sociétés françaises, toutefois cet essor reste assez lent.

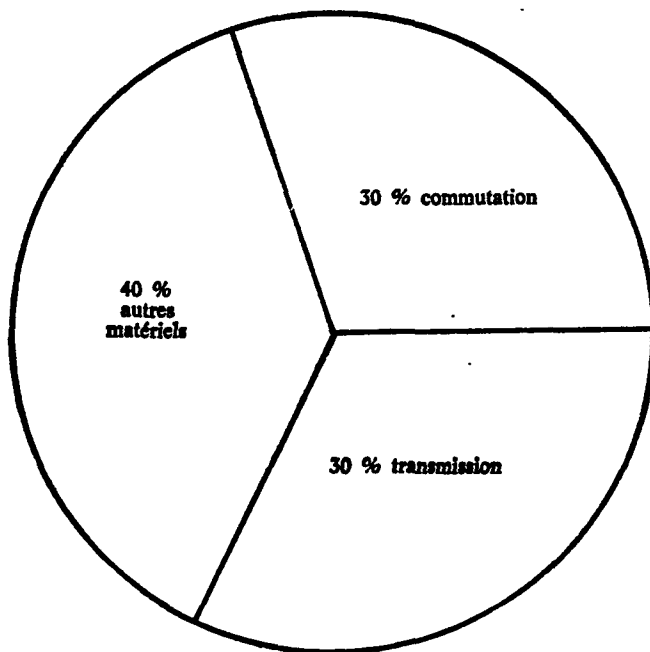
### CHIFFRES D'AFFAIRES ET COMMANDES POUR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DANS LE MONDE

(En millions de francs.)

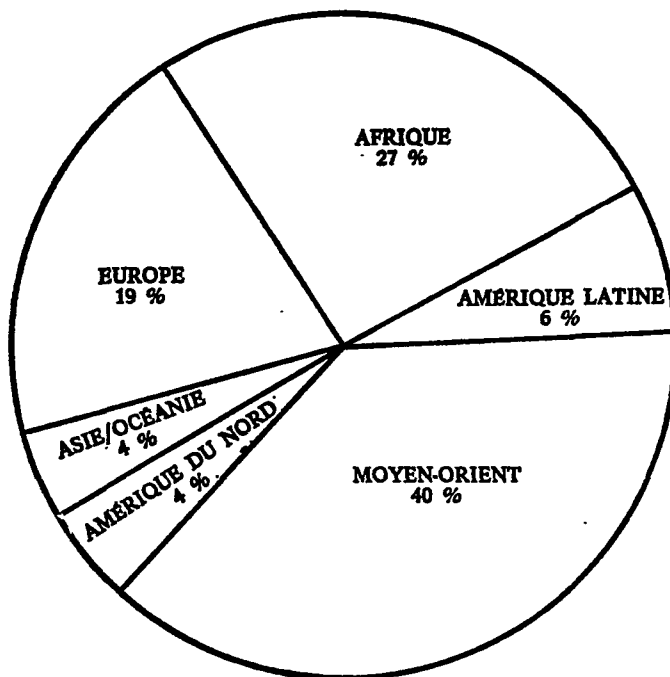
	1978	1979	1980	(1) 1981
C.A. export .....	2.502	2.533	2.729	3.462
Commandes .....	2.026	3.358	4.945	5.439

(1) Chiffres provisoires.

Les exportations françaises se répartissaient en 1980 entre les produits suivants :



La répartition géographique était la suivante :



L'industrie française qui exportait traditionnellement en Afrique francophone et au Maghreb a opéré un redéploiement de ses activités vers d'autres zones géographiques aux potentialités de développement plus importantes.

Les principaux concurrents auxquels la France est confrontée sur le marché mondial sont la R.F.A., le Japon, la Suède et les Etats-Unis qui, ensemble, détiennent près de 70 % du marché. La France quant à elle n'a pu conquérir que 7 % du marché mondial.

**EVOLUTION DE LA PART DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS SUR LE TOTAL DES EXPORTATIONS DU SECTEUR**

(En pourcentage.)

	1975	1976	1977	1978	1980
R.F.A. ....	21	21	21	22	21
Suède ....	22	21	18	13	13
U.S.A. ....	8	9	9	12	13
Grande-Bretagne ....	6	6	8	6	6
Japon ....	9	10	12	16	16
France ....	7	6	7	7	7
Divers ....	27	27	25	24	24

## QUATRIÈME PARTIE

### LE BUDGET ANNEXE DES P.T.T. POUR 1983

#### I. — ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR GRANDES MASSES

En 1983, le budget annexe des P.T.T. s'élèvera à *142,9 milliards de francs* de dépenses nettes, en progression de 16,7 % par rapport au budget voté de 1982.

Le budget des P.T.T. est le *premier budget d'investissement civil*.

Les *dépenses nettes de fonctionnement* atteignent 108,2 milliards de francs contre 92,2 milliards de francs en 1982, soit une augmentation de 17,6 %. En 1982, la progression était de 25,8 %.

Les *dépenses nettes de capital* s'élèvent à 34,7 milliards de francs contre 30,1 milliards de francs en 1982, soit une augmentation de 15,3 %. En 1982, l'augmentation était de 12,1 %.

Les *autorisations de programme* représentent 27,8 milliards de francs en 1983, elles étaient de 27,7 milliards de francs en 1982. La progression est donc de seulement 0,5 %.

Les *autorisations d'engagement* qui regroupent les autorisations de programme et les engagements de sociétés de financement des télécommunications, passent de 29,7 milliards de francs en 1982 à 29,8 milliards de francs soit une progression de 0,5 %.

Malgré cette progression extrêmement faible des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, les P.T.T. restent le *premier budget civil* pour les dotations en autorisations de programme.

La progression des dépenses définitives (+ 16,7 %) est supérieure à celle du budget général (+ 11,8 %), à celle des budgets militaires (+ 10 %) comme à celle des budgets civils (+ 12,5 %).

Les *besoins de financement* s'élèvent à 15,8 milliards de francs contre 11,4 milliards de francs en 1982, soit un accroissement de 40 % environ. La différence nette entre l'augmentation des besoins et l'augmentation des dépenses rendra nécessaire le recours à une augmentation des tarifs et surtout à l'emprunt, ce qui alourdira encore les charges financières.

Les *frais financiers* s'élèveront en 1983 à 12,7 milliards de francs, contre 8,4 milliards de francs en 1982, soit une augmentation de 51 %.

La structure du budget annexe des P.T.T. reste déséquilibrée.

La *Poste* présente un déficit d'exploitation prévisionnel de 1,98 milliard de francs contre 2,5 milliards de francs en 1982. Ce déficit qui diminue de 27 % sera minoré par une subvention de fonctionnement de 1.236 millions de francs destinée à couvrir en partie le déficit du transport de la presse. Cette subvention avait été versée par le budget général au budget général en 1982 à hauteur de 1.140 millions de francs.

Les *produits de placement de la caisse d'épargne* progressent de 24,1 %. Ils passent de 18,9 millions de francs en 1982 à 23,5 millions de francs en 1983. Le montant des avoirs au 1<sup>er</sup> janvier 1983 est estimé à 223,3 milliards de francs compte tenu d'une évaluation de 4.355 millions de francs collectés au titre du *livret d'épargne populaire (L.E.P.)*. L'augmentation des avoirs déposés à la C.N.E. entraîne l'augmentation des intérêts à servir aux déposants à la C.N.E. Ceux-ci progressent de 28 %, passant de 18,2 milliards de francs en 1982 à 23,3 milliards de francs en 1983.

L'*évaluation des recettes des postes* a été calculée sur la base d'une augmentation en volume de 2,30 % en 1983 et d'une hausse des tarifs qui interviendrait en cours d'année et qui s'inscrirait dans les objectifs gouvernementaux de freinage de l'inflation, sans que l'on sache à quelle date ni dans quelle proportion interviendrait cette hausse.

Les *Télécommunications* ne dégageront en 1983 qu'un excédent de 2,7 milliards de francs contre 6 milliards de francs en 1982. L'évaluation des produits d'exploitation des Télécommunications a été faite sur la base d'un accroissement moyen du trafic de 7,63 % compte tenu de l'augmentation du nombre de lignes principales prévue en 1983, et de la tarification à l'unité de temps à l'intérieur des agglomérations.

Au total, l'ensemble du budget annexe dégagera un excédent d'exploitation de 2,9 milliards de francs contre 6,8 milliards de francs en 1982, soit plus de 50 % de diminution.

Sur cet excédent 2 milliards de francs seront versés au budget général.

## II. — LES PRINCIPALES MESURES PRÉVUES EN APPLICATION DU BUDGET DES P.T.T. POUR 1983

### A. — Les mesures touchant au personnel.

Le projet de budget pour 1983 prévoit la *création de 7.500 emplois* au titre de la régularisation des recrutements effectués en 1982, consécutifs à la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Ces 7.500 emplois sont répartis entre la direction générale des postes pour 5.000 d'entre eux et la direction générale des télécommunications pour les 2.000 autres. Ces créations font suite à la remise à niveau des effectifs, intervenue lors du collectif de juillet 1981 et de la loi de finances de 1982 qui avait permis d'embaucher 17.650 agents supplémentaires.

En moins de trois ans, les moyens en *personnel des P.T.T.* se sont accrus de plus de 25.000 unités et atteignent désormais *460.000 agents*.

Outre la titularisation de ces 7.500 titulaires, le budget 1983 prévoit des *transformations d'emplois* pour tenir compte de la nécessité d'adapter la nature de ces emplois aux besoins des services. Le coût en année pleine 1983 de ces mesures de transformation est de 31 millions de francs.

L'ajustement de l'enveloppe des *mesures indemnitaires et statutaires* s'élève à 204 millions de francs. Le projet de budget prévoit des mesures indemnitaires destinées à revaloriser un certain nombre de primes et d'indemnités pour tenir compte de l'érosion monétaire. La prime de résultat d'exploitation passera de 3.225 F à 3.257 F.

Pour 1983, l'ensemble des *crédits sociaux* atteindra 856,5 millions de francs, contre 845,6 millions de francs en 1982, soit une progression de 5,30 %. 32 millions de francs d'autorisations de programme avaient été annulés en 1982 au titre des mesures d'économie préconisées par le Gouvernement. Cette dotation correspond à *2,01 % de la masse salariale*.

Le budget social des P.T.T. est d'autant plus important qu'il concerne une collectivité de 460.000 agents comptant une forte proportion de rémunérations modestes (les catégories C et D et les auxiliaires représentent des deux tiers de l'ensemble). La rémunération

mensuelle (traitement et indemnités de toutes natures) est inférieure à 4.500 francs pour 50 % des titulaires.

Comme les années précédentes, la plus grande partie des investissements sociaux est destinée au logement du personnel avec cependant une diminution par rapport à 1982 de 14 %. Avec 228 millions de francs le logement représente 63 % des investissements sociaux. L'effort majeur portera en 1983 sur le logement des familles, l'hébergement des agents débutants ainsi que l'accèsion à la propriété.

Les autres aspects de l'*action sociale* seront également développés : la restauration, la garde et les vacances des enfants, le sport.

## B. — Les investissements des P.T.T.

Les P.T.T. restent le premier budget civil d'investissement de l'Etat.

L'ensemble des autorisations de programme budgétaires prévues pour 1983 s'élève à 27.845 millions de francs auxquels il convient d'ajouter les programmes qui seront financés par les sociétés de financement des Télécommunications (2.000 millions de francs).

### 1° Les investissements consacrés à la poste.

Le montant total des autorisations de programme destinées aux services postaux atteindra 2,3 milliards de francs en 1983, contre 2,35 milliards de francs en 1982, soit une très *légère régression*. En 1982, les autorisations de programme avaient bénéficié d'une augmentation de 35 %.

Les autorisations de programme seront consacrées à des *investissements* dans les domaines suivants :

- *Centre de tri* (549 millions de francs) :

Poursuite du programme d'automatisation :

- opérations immobilières (constructions nouvelles, extension) ;

- achat de machines à trier, de postes d'indexation ;

- acquisition de matériels de manutention et de conteneurisation ;

- études pour l'automatisation du tri.



- *Bureaux de poste et distribution* (652 millions de francs) :
  - continuation du programme de construction, d'extension et de rénovation des bureaux de poste ;
  - équipement des bureaux de poste en terminaux d'ordinateurs de courrier électronique, poursuite de l'informatisation des guichets financiers et postaux ;
  - aménagement des bureaux de poste permettant leur accès aux handicapés ;
  - achat de matériels de distribution.
- *Réseau de transport* (426 millions de francs) :
  - construction et extension d'ateliers-garages ;
  - acquisition de véhicules pour la distribution et l'acheminement ;
  - renouvellement de matériel de transport.
- *Centres financiers et informatiques* (225 millions de francs) :
  - construction, réaménagement de locaux dans les centres financiers ;
  - poursuite de la mise en place du réseau Chéops ;
  - uniformisation des méthodes de traitement des chèques postaux ;
  - achat et renouvellement de matériel.
- *Autres programmes* (453 millions de francs) :
  - programme en faveur de l'amélioration de la sécurité ;
  - crédits destinés à la formation (opérations immobilières, achat de matériel) (52 millions de francs) ;
  - investissements consacrés à la poursuite de la politique en matière d'économie d'énergie ;
  - crédits destinés à l'imprimerie des timbres-poste (I.T.P.) ;
  - opérations immobilières diverses (bâtiments administratifs et immeubles de la dotation C.N.E.).

## 2° *Les investissements des télécommunications.*

Les autorisations de programme budgétaires s'élèvent à 25.139 millions de francs. A ces autorisations de programme s'ajoutent 2.000 millions de francs de commandes à passer par l'intermédiaire des sociétés de financement. Au total, l'augmentation des autorisations de programme par rapport à 1982 est extrêmement faible : + 0,85 %.

Les budgets d'investissement des télécommunications sont en constante diminution en francs constants depuis cinq ans.

**ÉVOLUTION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS EN FRANCS 1982**

(En milliards de francs.)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Total des autorisations de programme (ch. 69-503)	»	34,1	33,0	29,6	(1) 24,9	25,1

(\*) Projet de loi de finances pour 1983.

(1) Le budget d'investissement des Télécommunications avait été voté en 1982 à hauteur de 27,2 milliards de francs d'autorisations de programme.

Une décision ultérieure du ministère de l'Economie et des Finances a instauré le blocage d'une tranche de 25 % des investissements de l'année 1982 des P.T.T., soit 6,3 milliards de francs pour les Télécommunications.

A l'issue d'un examen de la situation du budget annexe des P.T.T. entre le ministre délégué chargé du Budget et le ministre des P.T.T., il a été convenu au mois de juin, de procéder au déblocage des crédits d'équipement, à l'exception d'une fraction faisant l'objet d'une annulation définitive. Cette annulation concerne, pour 1.500 millions de francs d'autorisations de programme et 500 millions de francs de crédits de paiement, les dotations de la branche Télécommunications, pour laquelle le montant des autorisations de programme budgétaires se trouve donc ramené à 25,7 milliards de francs en 1982.

Pour compenser cette réduction du programme d'investissement, l'intervention des sociétés de financement, initialement prévue à hauteur de 2 milliards de francs, a été augmentée de 1,3 milliard de francs.

L'ensemble de ces opérations, qu'il s'agisse des annulations d'autorisations de programme budgétaires ou des ouvertures complémentaires au titre des sociétés de financement, est retracé au même chapitre 695-03 « Equipement des télécommunications », qui enregistre donc globalement une réduction de 200 millions de francs (— 0,7 %).

La répartition prévisionnelle des autorisations de programme en 1983 est la suivante.

## VENTILATION DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Répartition prévisionnelle des autorisations de programme de 1983.

Destination	Nature	695-83									
	Paragr. 10 Opérations immobilières	Paragraphe 20 Matériels techniques					Paragr. 30 Matériels mécanogra- phiques et ordinateurs	Paragr. 40 Matériels de transport	Paragr. 60 Services liés à la réalisation des immo- bilisations	Paragr. 70 Immobil- isations	Total
		Equipe- ment des centraux	Equipe- ment des réseaux urbains	Equipe- ment d'extrémités	Equipe- ment des réseaux inter-urbains	Total du paragr. 20					
Réseau international .....	67	60	»	»	598	658	7	5	»	»	737
Réseau national .....	120	235	»	»	1.150	1.385	30	25	»	»	1.560
Réseau régional .....	1.660	4.800	6.286	2.185	1.848	15.119	515	460	»	»	17.754
Télé-informatique et réseaux spé- cialisés .....	10	270	»	110	200	580	10	»	»	»	600
Recherche et développement .....	100	45	»	»	»	45	50	25	2.025	»	2.245
Satellite .....	10	»	»	»	535	535	»	5	40	»	590
Réseau large bande .....	»	»	105	»	25	130	»	»	265	»	395
Videotex .....	20	110	»	1.000	28	1.138	»	»	20	»	1.178
Formation et hébergement des élèves	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80	80
Total .....	1.987	5.520	6.391	3.295	4.384	19.590	612	520	2.350	80	25.139

A partir de ce tableau on constate que l'accent a été mis sur les *investissements liés à l'exploitation technique et non plus sur les opérations d'infrastructures*. Les opérations importantes sont ainsi en nombre beaucoup plus faible tandis que croissent les investissements d'exploitation permettant l'adaptation des structures existantes aux techniques nouvelles. En ce qui concerne les équipements des centraux, les investissements de production décroissent au profit du renouvellement des centraux les plus anciens. De même, pour l'équipement des réseaux urbains, les opérations de fiabilisation ou de sécurisation des réseaux sont poursuivies tandis que les investissements en infrastructures régressent.

*Les principaux investissements d'exploitation sont :*

— les modifications apportées aux autocommutateurs et la sécurisation du réseau de distribution ;

— la numérisation du réseau téléphonique pour en faire à terme un réseau « universel » transportant indifféremment la parole ou des données :

- la fiabilisation du réseau,
- l'adaptation du réseau au service vidéotex,
- la mise en œuvre du nouveau plan de numérotage,
- la sécurisation des artères de transmission,
- la sécurisation des bâtiments et des fonds,
- l'introduction de la facturation détaillée.

La deuxième priorité concerne le *développement des produits et services nouveaux*, en particulier le *Videotex*.

Le projet de satellite Télécom 1 entre désormais dans sa phase finale, puisque le marché de réalisation des trois satellites a été conclu (le lancement de ceux-ci étant assuré par le lanceur Ariane).

Le budget 1983 sera essentiellement consacré à la commande de stations terriennes et à la réalisation des raccordements au réseau Télécom 1.

Pour la recherche et le développement, l'accent sera mis en 1983, sur la diversification des services qui seront offerts au grand public comme au secteur professionnel.

En revanche, les efforts consacrés aux systèmes plus classiques de transmission et de communication numériques seront réduits ; il en sera de même des analogiques et divers.

*Un effort est prévu pour le C.N.E.T.*, qui représente un élément stratégique important, et pour lequel il est nécessaire de poursuivre le programme de développement engagé dans les centres de Rennes et de Grenoble.

En ce qui concerne Videotex, le budget 1983 concerne principalement l'achat des équipements directement liés au service annuaire électronique et permet d'ouvrir celui-ci en 1984 dans les grandes métropoles : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux. L'accroissement prévu est de 600.000 terminaux.

Sur l'enveloppe totale de 25,1 milliards de francs de crédits de paiement attribués en 1983 à l'équipement des télécommunications, 22,8 milliards de francs sont affectés à l'équipement téléphonique, ce qui représente une diminution très sensible par rapport à 1982 en francs courants (— 1 %) et plus encore en francs constants.

Le tableau ci-dessous retrace le *solde de la branche des Télécommunications en francs courants*.

(En millions de francs.)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982 (provis.)	1983 (prévis.)
A. — Résultat du compte d'exploitation budgétaire .....	4.001	6.053	6.993	8.276	1.892	(1) 3.755	(1) 4.744
B. — Produits d'exploitation .....	23.461	29.078	35.958	41.237	45.244	52.877	61.966
A/B (en pourcentage) .....	17,1	20,8	19,4	20,1	4,2	7,1	7,7

(1) Avant prise en compte du versement au profit du budget général.

Au point de vue des ressources on constate que le résultat du compte d'exploitation régresse d'environ 50 % depuis 1980, en francs courants. Le rapport entre le résultat du compte d'exploitation et les produits d'exploitation est encore beaucoup plus inquiétant. Il passe de 20,1 % en 1980 à 7,7 % en 1982, ce qui signifie que la rentabilité de la branche Télécommunications a été divisée par trois ! D'autres chiffres confirment cette chute de la rentabilité des télécommunications : l'excédent de l'exercice affecté aux recettes en capital va diminuer de plus de 50 % en 1983 passant de 6 milliards de francs à 2,7 milliards de francs. Les télécommunications auront recours à l'emprunt à hauteur de 9,6 milliards de francs contre 3,7 milliards de francs en 1982, soit une augmentation de 63 %.

La situation est d'autant plus grave que le résultat du compte d'exploitation va être amputé de 2 milliards de francs au profit du budget général. L'année dernière, un prélèvement de 3,2 milliards de francs avait été effectué au profit du budget général pour contribuer « à l'effort national de lutte contre le chômage », mais le Premier ministre avait affirmé le caractère parfaitement **exceptionnel** de cette ponction. Votre Commission s'élève contre ce procédé qui oblige les P.T.T. à recourir à l'emprunt et donc hypothèque les

**budgets à venir par l'alourdissement du service de la dette, et ceci au moment où les résultats d'exploitation chutent considérablement et où la rentabilité s'épuise.**

**C'est toute l'industrie française des télécommunications qui se trouve ainsi mise en péril avec toutes les conséquences sur l'emploi que cela implique. La politique suivie par le Gouvernement apparaît sur ce point, donc, à la fois mauvaise et en contradiction avec ses objectifs globaux énoncés par ailleurs:**

**La situation paraît d'autant plus dangereuse que l'industrie française des télécommunications a connu ces dernières années de profondes mutations qu'elle n'a pas encore complètement surmontées. L'industrie des composantes située en amont a attiré à elle l'essentiel de la valeur ajoutée de la production et l'industrie française subit de plein fouet la concurrence étrangère dans ce domaine.**

**Votre Commission réaffirme la nécessité d'une hausse significative des tarifs, qui, seule, peut empêcher que la dégradation de la situation financière des télécommunications ne prenne des proportions trop considérables. Elle insiste avec force sur l'urgence de ce rattrapage sans lequel les P.T.T. connaîtraient bientôt la situation d'E.D.F. ou de G.D.F. Votre Commission rappelle par ailleurs que cet ajustement étant inéluctable, il serait préférable d'y procéder rapidement.**

**A moyen terme votre Commission rappelle qu'il est décisif de maintenir les objectifs fixés en matière d'équipement :**

- installation de 24 millions de lignes en 1985 ;**
- développement de la recherche et de l'innovation technologique ;**
- poursuite de la mise au point et de la promotion des produits et services nouveaux de la télématique.**

**Il faut toutefois être bien conscient que la réalisation de ces objectifs ne saurait être assurée sans un maintien, sinon une progression, de l'effort d'investissement en valeur réelle. L'action en vue de mettre un terme à la dégradation de la situation financière des télécommunications engage donc l'avenir de ce service public et des industries qui lui sont liées.**

## CINQUIÈME PARTIE

### EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSION

Réunie sous la Présidence de M. Michel Chauty, président, le 4 novembre 1982, la Commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de **M. Jean-Marie Rausch** sur le budget des Postes et Télécommunications. Le Rapporteur pour avis a tout d'abord décrit les nouveaux services techniques mis à la disposition des usagers de la Poste : les systèmes Postadex, Villexpress et le courrier électronique Postéclair, et fait état de la modernisation et de l'élargissement de certaines prestations (messagerie, télécomposition). En ce qui concerne les services financiers, M. Jean-Marie Rausch a fait état de la volonté de la puissance publique d'accroître la part de marché de la Caisse nationale d'épargne et de diversifier la clientèle des comptes chèques postaux, et décrit les différents moyens envisagés dans cette optique. Il a enfin décrit les nouveaux services rendus par le Ministère pour le compte d'autres organismes et services publics (affichage des offres d'emploi de l'Agence nationale pour l'emploi [A.N.P.E.], vente de timbres fiscaux et de billets S.N.C.F., paiement de certaines taxes parafiscales, vérification et envoi de demandes de cartes d'identité, cartes grises, passeports). En ce qui concerne ces services, l'administration des P.T.T. n'entend pas en dégager de bénéfices mais uniquement une juste rémunération du service rendu.

En ce qui a trait au secteur du téléphone, le Rapporteur pour avis a fait état de la progression du nombre de lignes, passant de 10,1 millions en 1977 à 19,5 millions fin 1982, du nombre de demandes en instance décroissant sur la même période de 1,7 million à 600.000, de la diminution du délai moyen de raccordement passé à trois mois. Le budget d'investissements traduit la montée en puissance du secteur, puisque les autorisations de programme restent stables pour 1983, s'établissant à 27,5 milliards de francs. M. Jean-Marie Rausch a ensuite décrit l'amélioration de la qualité des services rendus par l'administration des Télécommunications et indiqué les perspectives de développement et de modernisation des équipements (numérisation du réseau, transmission numérique à très grande capacité sur câble coaxial). L'industrie française des télé-

communications emploie près de 74.500 personnes pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 21 milliards de francs hors taxe en 1981. Toutefois, malgré ce développement et cette modernisation, il est à craindre que l'emploi dans les industries du secteur ne continue à décroître.

Le Rapporteur pour avis a ensuite procédé à une analyse des grandes masses du projet de budget pour 1983, rappelant à cette occasion que les 142,9 milliards de dépenses définitives, en hausse de 16,7 % sur l'exercice 1982, faisaient du budget des P.T.T. le premier budget civil de l'Etat. Les dépenses nettes de fonctionnement s'établissent à 108,2 milliards, soit une hausse de 17,6 %. Les dépenses nettes de capital sont prévues pour un montant de 34,7 milliards de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 15,3 %. En ce qui concerne le financement de ces dépenses, il devrait être trouvé pour 127,1 milliards de francs par les recettes de fonctionnement et pour 15,8 milliards de francs par appel au marché financier. Le déficit prévisionnel de la Poste devrait diminuer de 2,5 milliards en 1982 à 2 milliards en 1983.

L'excédent des Télécommunications devrait passer de 3,75 à 4,744 milliards de francs. Cependant, le Rapporteur pour avis a tenu à regretter que 2 milliards de francs soient prélevés sur cette somme pour être reversés au budget général de l'Etat, alors que ce reversement n'aurait dû avoir lieu qu'à titre exceptionnel en 1982. M. Jean-Marie Rausch a enfin rappelé que 7.500 contractuels avaient été titularisés cette année par l'administration des Postes et Télécommunications, ce qui porte l'effectif de cette administration à 460.000 fonctionnaires.

M. Jean Colin est intervenu pour déplorer le prélèvement sur les excédents des Télécommunications, ce qui contraint les postes à contracter des emprunts à un coût élevé sur le marché financier, déjà trop étroit pour satisfaire les besoins des entreprises privées. M. Auguste Chupin a également déploré qu'il soit parfois fait appel aux collectivités locales.



## CONCLUSION

Au moment de formuler son avis sur le projet de budget annexe des Postes, Télécommunications et Télédiffusion pour 1983, l'impression qui domine votre Commission est celle d'une contradiction, voire d'une incohérence entre les choix politiques formulés par le Gouvernement et les décisions budgétaires arrêtées dans le cadre du projet de loi de finances pour 1983.

Comme en 1982, on peut en effet constater une relative stagnation voire une régression des crédits consacrés aux investissements, et une aggravation de la situation financière du budget des Postes et Télécommunications.

**Le budget des Postes et Télécommunications pour 1983 supporte de manière particulièrement aiguë les conséquences de la rigueur qui affecte les finances publiques.**

Concernant l'emploi et l'amélioration de la productivité, il convient tout d'abord de souligner que les 7.600 emplois créés n'entraîneront nullement une amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, puisqu'ils correspondent uniquement à la prise en compte de l'abaissement de la durée légale du travail.

D'une manière générale, on doit déplorer que depuis un an, pour la Poste en particulier, les coûts et la productivité aient connu une sensible détérioration.

La situation est particulièrement inquiétante pour les investissements. Les autorisations de programme consacrées à la Poste diminuent en effet de 6,2 % entre 1982 et 1983, et ne connaissent qu'une progression de 1,1 % pour les Télécommunications.

L'équilibre financier du budget des Postes et Télécommunications continue à se dégrader.

Contrairement aux engagements formulés en 1982, un prélèvement de 2 milliards de francs est à nouveau effectué sur le budget annexe au profit du budget général. A cela s'ajoute un versement supplémentaire au titre de la compensation démographique entre les régimes sociaux de 700 millions de francs.

**La détérioration de la situation financière des Postes et Télécommunications se confirme en 1983.**

On doit tout d'abord souligner l'alourdissement considérable des frais financiers : les intérêts des emprunts contractés par la Poste (rémunération des comptes de la Caisse nationale d'épargne

exclue) augmentent de 16,4 % ; ceux des emprunts correspondant aux Télécommunications sont en accroissement de 68,8 %. Ainsi, au total, les charges d'amortissement du capital des emprunts progressent de 57,4 % pour la Poste et de 50 % pour les Télécommunications.

Cette situation présente des implications particulièrement préoccupantes pour des services publics qui ont tout de même une vocation industrielle et commerciale. Ainsi la Poste voit ses besoins de financement passer de 5,5 milliards de francs à 6,2 milliards de francs, soit une progression de 12,7 %. Ses charges financières représenteront, en 1983, 24,8 % du produit des recettes. Certes, ces besoins de financement pourront être couverts par l'emprunt, comme cela était le cas au cours des deux années précédentes, mais il faudra alors opérer un prélèvement, aux modalités contestables, sur les dépôts effectués par les titulaires de comptes chèques postaux.

Quant aux recettes d'exploitation, les prévisions effectuées reposent sur des hypothèses que rien ne permet de vérifier. Elles dépendent en effet tout d'abord de l'évolution du trafic postal, et en second lieu de la politique tarifaire qui sera mise en œuvre par l'Administration.

Le constat est tout aussi alarmant dans le secteur des télécommunications. En premier lieu, on doit souligner que les prévisions de recettes d'exploitation passent de 9,2 à 4,7 milliards de francs, soit une diminution de l'ordre de 50 %. Cette situation est due pour une part à l'alourdissement des frais financiers, et à l'endettement de la branche des télécommunications, imputable à des emprunts effectués tant sur le marché français que sur les marchés financiers étrangers. Elle est également provoquée par le prélèvement de 2 milliards de francs mentionné précédemment.

Dès lors, les besoins de financement des Télécommunications en 1983 seront de l'ordre de 10 milliards de francs. Enfin, comme l'ont souligné plusieurs rapports administratifs, il semble que la politique tarifaire menée par les Télécommunications doive être impérativement revue.

A cet égard, on doit renouveler une question formulée depuis plusieurs années concernant le montant de la taxe de base qui n'a pas encore été élevé à 0,60 F. Il est bien clair dans ce domaine que le souci de l'indice des prix est radicalement contradictoire avec les développements des investissements dans le secteur des télécommunications.

**Les conséquences de cette situation sur les secteurs industriels concernés sont particulièrement inquiétantes.**

Les équipements des services postaux vont voir leur dotation budgétaire diminuer, passant de 614,5 à 389 millions de francs. Dans le secteur des télécommunications, il est prévu un ralentisse-

ment de la croissance du nombre des abonnés. On observera sur ce point que cette baisse dans les raccordements téléphoniques affectera particulièrement les catégories sociales les plus populaires que le Gouvernement se proposait précisément d'équiper en installations téléphoniques.

Pour la commutation, la diminution de 500 millions de francs du montant des autorisations de programme entre 1982 et 1983 va occasionner une insuffisance de charge de travail pour les industries concernées, que l'on peut évaluer entre 500 millions et 1,5 milliard de francs.

Enfin, on doit déplorer une diminution des crédits alloués à la recherche dans le domaine des télécommunications, qui s'élevaient à 2,25 milliards de francs en 1982, et ne seront plus que de 2,24 milliards de francs en 1983, soit une diminution de l'ordre de 12 à 14 % en valeur réelle. Là encore, on ne peut que constater une contradiction entre les déclarations de politique générale formulées notamment pour le développement de la filière électronique, et les choix budgétaires effectués en 1983.

D'une manière générale, il ne semble pas que les crédits alloués aux Télécommunications en 1982 correspondent aux ambitions de politique industrielle avancées dans le secteur de la filière électronique et, plus récemment, à l'issue du Conseil des ministres du 3 novembre. Comment, en effet, peut-on imaginer le financement du programme de câblages annoncé par le ministre des Télécommunications à cette occasion, lorsqu'on examine les dotations d'investissement allouées dans le cadre du budget pour 1983 ? De plus, on ne saurait ignorer l'incertitude qui pèse sur la réorganisation du secteur des industries des télécommunications, à la suite notamment des nationalisations effectuées il y a quelques mois. L'exemple le plus patent à cet égard est sans doute celui de la Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.), filiale française récemment nationalisée du groupe américain « American Tel and Tel ».

Votre Commission se montre donc sceptique et inquiète au vu des contradictions qu'elle décèle entre les intentions politiques formulées par le Gouvernement, tendant à développer les installations des Télécommunications (en particulier des nouveaux produits liés aux applications de l'informatique), et la situation financière des Télécommunications, qui va encore être aggravée par les décisions budgétaires rendues pour 1983.

\* \* \*

Face à ces incertitudes et à ces contradictions, votre Commission ne peut qu'appeler l'attention du Sénat sur les risques encourus pour un important secteur de notre industrie, et laisser le vote de ces crédits à la sagesse de notre Haute Assemblée.